

# L'ORGANISATION DE DESSERTES

---

## À LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE

### DE PRÊT DU HAUT-RHIN

Dix ans après la mort annoncée des bibliobus dans les bibliothèques départementales de prêt, la bibliothèque départementale du Haut-Rhin assure encore l'essentiel de sa desserte par prêt direct. Est-ce dû à un traditionalisme outrancier, à une position de franc-tireur liée à l'histoire de la province, ou à un manque de projection dans l'avenir ? Assumant volontiers sa qualité de dinosaure, la bibliothèque départementale de prêt a choisi d'évoluer en douceur, sans prise de position fracassante. Elle s'appuie sur l'existant pour proposer aux communes, avec le soutien actif du conseil général, des axes de développement de la lecture fondés sur des exigences de qualité et bénéficiant d'un dispositif d'aide encourageant.

#### Un héritage de 50 années

Au cours des cinquante années de son existence, la bibliothèque départementale de prêt du Haut-Rhin a expérimenté successivement, et parfois conjointement, toutes les formes de desserte : dépôt de caisses dans les écoles, prêt par dépôt dans les bibliobus, prêt direct scolaire, prêt direct aux adultes, et, à partir des années 1970, aide à la création de petites bibliothèques municipales.

La juxtaposition de toutes ces formes de desserte a donné naissance à un paysage de lecture publique assez

hétéroclite, où émergent quelques points forts et beaucoup de points faibles.

Parmi les points forts, citons des moyens relativement importants, dus au fait que la bibliothèque départementale de prêt a été déclarée pilote pour le prêt direct scolaire, et, à ce titre, dotée de personnel et de nombreux bibliobus. La bibliothèque départementale de prêt dispose à ce jour de 39 postes en équivalent temps plein et de 6 bibliobus pour une population desservie de 507 055 habitants.

En outre, grâce à une couverture totale du département, toutes les communes de moins de 15 000 habitants sont desservies, depuis de longues années, par la bibliothèque départementale de prêt.

Les points faibles émanent des faits suivants :

– certaines bibliothèques municipales créées depuis longtemps ne correspondent pas aux critères de fonctionnement définis en 1988 par l'État et repris à son compte par le département en 1994. Leurs résultats sont notoirement insuffisants et les lecteurs retournent vers les bibliobus de prêt direct stationnant dans les communes voisines ;

– des communes importantes (de 4 000 à 10 000 habitants) n'ont toujours pas de bibliothèque et les bibliobus de prêt direct de la bibliothèque départementale de prêt ne suffisent pas à accueillir des lecteurs trop nombreux ;

SUZANNE ROUSSELOT

**Bibliothèque  
départementale  
du Haut-Rhin**

- si, dans toutes les communes, le bibliobus de prêt direct est ouvert à toute la population, les horaires de stationnement en journée font que ce sont souvent les classes qui sont accueillies ;

- une annexe située à 30 km de la centrale a pour seule fonction d'être le point de départ d'un bibliobus desservant les communes du centre du département, alors que les bibliobus de la centrale traversent cette zone pour desservir le sud.

**UNE MÉDIATHÈQUE  
DE SECTEUR  
DOIT PROPOSER À  
LA POPULATION  
D'UNE AIRE  
GÉOGRAPHIQUE  
DONNÉE UN SERVICE  
DE LECTURE  
DE QUALITÉ  
À PROXIMITÉ  
DE CHEZ ELLE**

De ces différentes constatations est née l'idée d'un plan d'aménagement départemental, dont la contrainte était de prendre en compte une histoire longue de 50 ans pour passer d'un existant protéiforme à une unité et définir une politique cohérente, sans toutefois opérer des ruptures trop brutales.

**Plan d'aménagement  
départemental : 1994-1995**

Le plan d'aménagement départemental de 1994 et 1995 s'appuie sur le Schéma départemental de l'aménagement de l'espace et des paysages haut-rhinois, qui définit des pôles

prioritaires et secondaires à renforcer. Ces pôles sont des bourgs-centres de « pays » ou de zones ayant une identité économique ou culturelle.

Le plan d'aménagement, désireux d'améliorer l'existant tout en tenant compte du passé, maintient la desserte de proximité assurée par les bibliobus et les petites bibliothèques municipales. Le plan soutient la création de ces dernières, la renforce et la complète par une desserte de deuxième niveau, offrant des services que les équipements de proximité ne peuvent pas rendre.

Cette desserte de deuxième niveau sera assurée par des médiathèques, dites « de secteur », implantées dans les pôles de développement définis par le Schéma d'aménagement départemental.

Pour permettre l'implantation de ces médiathèques dans des communes jouant réellement le rôle de bourgs-centres, le seuil de desserte de la bibliothèque départementale de prêt a été porté de 10 000 à 15 000 habitants. Cela ne concerne que huit communes dans le département. Toutefois, dans les communes de plus de 10 000 habitants, la bibliothèque départementale de prêt n'intervient que si celles-ci s'engagent à ce que la bibliothèque respecte les normes de surface et de personnel. Cette disposition a permis à la bibliothèque départementale de prêt de ne plus desservir ces communes par bibliobus de prêt direct, et, parallèlement, a incité à créer des bibliothèques municipales ou intercommunales.

**Médiathèques de secteur**

Une médiathèque de secteur doit proposer à la population d'une aire géographique donnée un service de lecture de qualité à proximité de chez elle, comportant une offre documentaire satisfaisante, des supports multimédias et des possibilités d'animation culturelle. Cette offre culturelle implique des moyens en bâtiments, en personnel professionnel rémunéré et en budget d'acquisition répondant à des normes définies par l'assemblée départementale. Celle-ci n'accorde une aide financière que si les normes sont respectées. Les moyens sont pro-

portionnels à la population des communes à desservir.

La participation départementale s'élève alors à 30 % du montant de la construction, montant majoré de 10 %, lorsque la maîtrise d'ouvrage est assurée par une structure juridique intercommunale, à 20 % du coût de l'équipement en mobilier, à 25 % de celui de l'équipement informatique, dans la limite des seuils de financement adoptés par l'État.

La participation au fonctionnement comprend les salaires et charges du personnel professionnel recruté selon les normes « médiathèques de secteur », à raison de 30 % pendant 3 ans, 20 % pendant 1 an, 10 % pendant une autre année. S'ajoute la dotation de la bibliothèque départementale de prêt en documents imprimés et audiovisuels, proportionnelle à la population desservie et à la taille de la commune siège.

**Bibliothèques municipales**

Des normes minimales de fonctionnement, s'appuyant sur les recommandations de l'État, ont été également définies pour pouvoir bénéficier de l'aide du département. Une délibération du conseil municipal créant la bibliothèque, une surface minimale de 0,07 m<sup>2</sup> par habitant avec un minimum de 40 m<sup>2</sup> pour les plus petites communes, l'ouverture d'une ligne budgétaire comportant l'inscription d'une somme annuelle d'au moins 10 F par habitant pour les acquisitions et la formation du personnel sont des conditions indispensables pour toute nouvelle ouverture. Ces conditions sont dictées par la volonté d'offrir à la population un service de qualité au moins égal à celui offert par le bibliobus de prêt direct présent dans la commune, que le nouvel équipement est amené à remplacer.

Lorsque la commune s'engage à respecter ces conditions, le département verse une subvention pour l'acquisition du mobilier, et la bibliothèque départementale de prêt assure le complément documentaire, l'aide à l'animation, la formation initiale et continue du personnel bénévole ou salarié.



Le nouveau bibliobus de la bibliothèque départementale du Haut-Rhin  
© Bibliothèque départementale du Haut-Rhin

### L'État du réseau : réalisations et perspectives à court terme

Le conseil général assure la présence d'un équipement de lecture publique dans chaque commune du département. Les communes qui ne disposent pas d'une bibliothèque fixe sont desservies par les bibliobus de prêt direct de la bibliothèque départementale.

Pour assurer ce prêt direct dans les meilleures conditions, le conseil général a décidé de remplacer les bibliobus traditionnels par des véhicules mieux adaptés à l'accueil du public. Spacieux, équipés d'espaces de lecture et d'écoute musicale, ces bibliobus sont de petites bibliothèques ambulantes, largement vitrées afin d'attirer les publics peu familiarisés avec les espaces de lecture. La décoration extérieure, réalisée par un artiste peintre, veut donner une image à la fois contemporaine et attractive de la lecture et de la culture.

Le développement des collections de disques compacts, et l'adaptation des heures de stationnement aux besoins du public sont les autres atouts de ce prêt direct réactualisé. Le samedi et le mercredi sont des jours de grande affluence, où le nombre de prêts journaliers peut atteindre 1 700. Le stationnement en soirée jusqu'à 19h ou

19h30 permet de toucher un public plus nombreux et plus varié.

A l'heure actuelle, 297 communes, soit une population de 281 842 habitants, sur 374 communes de moins de 15 000 habitants, sont desservies par prêt direct. La création de médiathèques de secteur et de bibliothèques municipales devrait permettre de réduire progressivement ce nombre, afin de desservir plus efficacement les communes restantes.

Pour les plus petites communes et celles caractérisées par un habitat très dispersé, le prêt direct aux heures de disponibilité du public semble plus efficace que le seul dépôt de livres de la bibliothèque départementale animé par des bénévoles. L'abandon de la fréquentation des bibliothèques non conformes aux normes et le retour des lecteurs vers les bibliobus de prêt direct dans les communes voisines l'attestent.

Lecteurs et bibliothécaires s'accordent par ailleurs à reconnaître au bibliobus l'avantage de permettre aux professionnels d'être proches de leur public. Lieu d'échange et de convivialité, espace de rencontre, il favorise une communication aisée entre un public parfois intimidé par les équipements culturels plus prestigieux et des équipes qui allient le professionnalisme et le sens de l'écoute.

### *Médiathèques de secteur*

A l'heure actuelle, deux médiathèques de secteur fonctionnent, deux autres sont en cours de réalisation. Chacune de ces médiathèques est censée desservir un bassin de vie de 10 000 à 17 000 habitants.

Pour l'heure, la desserte de proximité assurée par les bibliobus de prêt direct est maintenue dans les communes associées, avant d'être assurée, à terme, par la médiathèque de secteur. Les formes de cette desserte devront être précisées en accord avec la bibliothèque départementale en fonction du nombre et de l'éloignement géographique de ces communes par rapport à la médiathèque.

Le fonctionnement intercommunal de ces médiathèques est effectif et offre à la population des communes associées un accès au même tarif que celui de la commune siège. Il permet aussi un accueil des classes, une mise à disposition de salles pour animation, et, pour certaines, des animations décentralisées.

La question de la participation des communes associées au coût de fonctionnement de la médiathèque est abordée de façon diverse selon les lieux. Dans deux des cas, le fonctionnement est entièrement pris en charge par la commune siège, ce qui ne manquera pas de poser problème dans l'avenir. Une autre médiathèque a proposé une période d'essai de deux ans, pendant laquelle la commune siège a pris seule en charge les frais, avant de demander la participation des communes associées à raison de 5 F par habitant et par an. Cette demande a été bien acceptée par la majorité des communes associées.

La dernière en date représente l'exemple le plus abouti, puisque l'ensemble des frais d'investissement et de fonctionnement est pris en charge, dès l'origine du projet, par la communauté de communes. Il s'agit d'un ensemble de neuf communes représentant un bassin de vie de 17 000 personnes autour d'une commune siège de 8 000 habitants

Cette dernière réalisation est exemplaire à plus d'un titre. La programmation de l'équipement, confiée à un

bureau d'études départemental, a réuni pendant plusieurs semaines le conseiller général du canton, les maires de toutes les communes associées, le directeur administratif de la communauté de communes et des membres de la bibliothèque départementale. Le conseiller général, tous les maires et une partie des adjoints se sont déplacés pour visiter cinq médiathèques, y compris dans les départements voisins et en Allemagne. Ils ont aussi assisté au concours d'architectes et au recrutement du directeur de l'établissement, relevant du cadre d'emploi de conservateur territorial.

Les quatre médiathèques de secteur actuellement programmées totalisent une surface de 3 791 m<sup>2</sup>. Elles ont bénéficié de 17 créations d'emplois, dont trois postes de cadre A, cinq postes de cadre B, et neuf postes de cadre C et elles possèdent, à l'ouverture, 67 000 documents (livres, périodiques, disques compacts, cassettes-vidéo et cédéroms), auxquels viennent s'ajouter environ 10 000 documents mis à disposition par la bibliothèque départementale de prêt.

La population desservie sera de 69 787 habitants, répartie sur deux vallées vosgiennes, une partie du vignoble, et le nord de la bande rhénane.

La participation départementale à l'investissement s'élève pour ces quatre médiathèques de secteur à 8 000 000 F. La participation au fonctionnement sera de 1 100 000 F pour les années les plus lourdes, celles où il faudra financer à hauteur de 30 % l'ensemble des postes de professionnels créés.

### Bibliothèques municipales

Le nombre de créations de bibliothèques municipales s'est sensiblement réduit depuis 1994. L'application stricte des conditions d'éligibilité par le département entraîne une programmation plus réfléchie de la part des communes. Les projets, plus ambitieux, sont, par conséquent, mieux à même de répondre à la demande d'un lectorat habitué, de par la fréquentation des bibliobus de prêt direct, à un service relativement performant, même si l'aspect convivial d'un lieu de lecture fixe ne peut être remplacé par un service itinérant.

Néanmoins, de belles réalisations ont vu le jour, tels les bâtiments neufs ou réhabilités de deux communes de moins de 2 000 habitants, accompagnées de créations de postes, l'un de catégorie B, l'autre de catégorie C.

Au total, 76 bibliothèques municipales fonctionnent dans le département, ce qui représente 225 213 habitants, soit 44 % de la population à desservir pour 21 % des communes. La majorité des communes les plus importantes dispose donc d'équipements fixes. Trente-six de ces bibliothèques, essentiellement localisées dans de petites communes et créées depuis plus de 10 ans, n'ont pas encore atteint les nouvelles normes de fonctionnement définies par le département.

L'informatisation des dépôts actuellement en cours va permettre à la bibliothèque départementale de faire le point sur l'état des collections déposées, parfois depuis de longues années. La BDP devra aussi prévoir un plan de remise à niveau, pour lequel

**Médiathèque de secteur à Biesheim**  
© Bibliothèque départementale du Haut-Rhin



PLAN D'AMENAGEMENT DEPARTEMENTAL ET  
IMPLANTATIONS DE MEDIATHEQUES ET BIBLIOTHEQUES

**Périmètres des Schémas Directeurs**

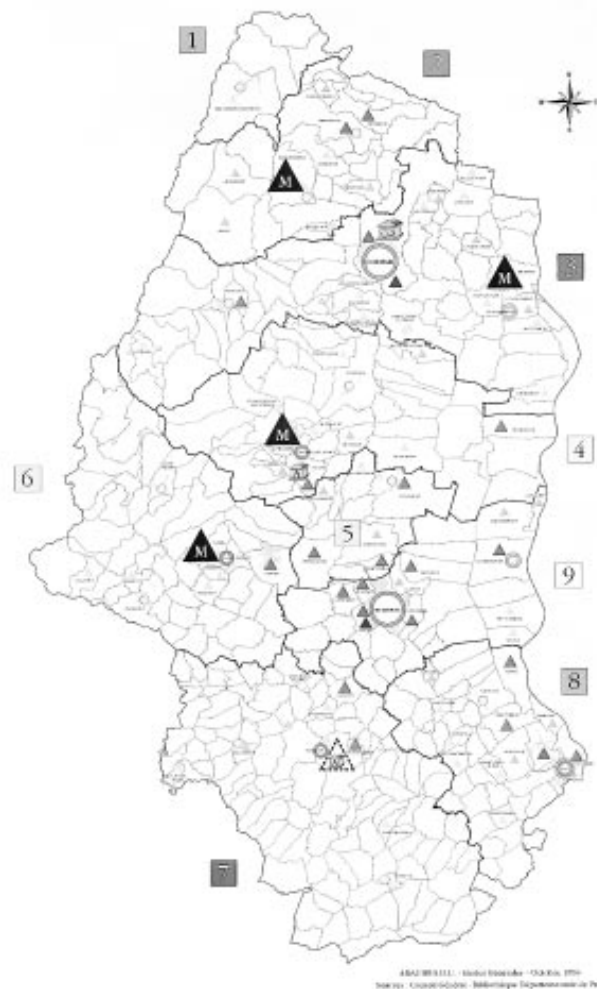
1	Val d'Argent (Schéma de secteur)
2	Montagne - Vignoble - Ried
3	Colmar - Rhin - Veaux
4	Rhin - Vignoble - Grand-Ballon
5	Basin Potamique
6	Vallées de la Thur et de la Doller
7	Altkirch - Dannemarie
8	Huningue - Sierentz
9	Mulhouse

**Réseau urbain du Haut-Rhin**

	Principales agglomérations du PAD
	Pôles de développement à renforcer
	Centres secondaires à renforcer
	Pôles ruraux à renforcer

**Equipements et points de lecture du Réseau Départemental**

	Siège de la BDP : Colmar
	Annexe de la BDP : Soultz
	Médiathèque-Annexe de la BDP en projet : Altkirch
	Médiathèque de secteur
	Bibliothèque ou Médiathèque municipale
	Relais
	Antenne
<b>Bibliothèque - Médiathèque hors réseau</b>	
	Bibliothèque universitaire
	Bibliothèque ou Médiathèque municipale



politique du département à l'égard des communes associées.

La question sera en fait celle du bien-fondé du maintien d'une desserte de proximité dans ces communes, et de ses modalités. L'étude de la fréquentation de ces médiathèques par le public des communes associées servira d'indicateur sur la possibilité pour un maximum de lecteurs de se déplacer vers l'équipement central. L'étude de la population restant fidèle au bibliobus sera un autre indicateur. Il est probable que cette desserte de proximité, si elle est maintenue, prendra davantage la forme de dépôts auprès

un effort sera demandé aux communes concernées.

La réinformatisation de la bibliothèque départementale, commencée en novembre 1996, va permettre de travailler en réseau avec les bibliothèques municipales équipées en conséquence. Ce sera l'occasion de présenter un plan d'informatisation de l'ensemble des bibliothèques municipales du réseau. Cette remise à niveau s'accompagne d'un programme de formation recentré sur les techniques bibliothéconomiques et sur la connaissance de l'informatique documentaire, à destination principa-

lement des responsables non professionnels de bibliothèques.

**Questionnements et perspectives à moyen terme**

Le programme « médiathèques de secteur » entraîne des coûts élevés pour le département, notamment en matière de fonctionnement. Un moratoire s'impose après ces quatre réalisations. Il doit permettre, dans les trois années qui viennent, de faire le bilan de cette action, et de revoir notamment ce que sera dorénavant la

de publics particuliers (personnes à mobilité réduite et enfants des écoles), moins coûteux en personnel.

Le déplacement de l'annexe de la bibliothèque départementale de prêt vers le sud du département apparaît comme une nécessité, et ce d'autant plus que le bâtiment qui abrite l'annexe actuelle est aussi le siège de la bibliothèque municipale de la commune, qui aurait besoin de s'agrandir.

Par ailleurs, la carte documentaire du département fait apparaître que le sud est à l'heure actuelle dépourvu d'équipement structurant. Aucune des communes concernées ne serait

en mesure de supporter le coût de fonctionnement d'une médiathèque de secteur. Un projet d'installation d'une médiathèque départementale qui serait aussi une annexe de la bibliothèque départementale pour l'ensemble de cette région, le Sundgau, est actuellement à l'étude. Le département en serait le maître d'ouvrage, et les coûts de fonctionnement seraient partagés entre les communes et le département. Une partie des postes, des collections et des bibliobus serait redéployée depuis l'annexe actuelle et la bibliothèque centrale. La médiathèque serait aussi le point de départ des tournées de prêt direct vers les communes de la région.

### Projets

La réduction du nombre de communes desservies en prêt direct devrait permettre à la bibliothèque départementale de renforcer son activité de tête de réseau et de devenir un centre de ressources documentaires pour les bibliothèques municipales et les médiathèques.

Un gigantesque travail de désherbage et de réindexation du fonds de livres antérieur à 1985, suivi de son informatisation, est en cours depuis un an. L'objectif est de constituer un fonds de référence pour les bibliothèques du réseau. A moyen terme, nous souhaitons créer un centre de documentation et de renseignements pour ces bibliothèques. La constitution d'une base de référence des documents sonores et audiovisuels ainsi que d'un fonds professionnel est en cours.

La bibliothèque départementale de prêt se doit également d'être une source d'information sur les nouvelles technologies et les nouveaux supports de l'information.

A ce titre, elle participe au projet du groupe de coopération transfrontalière Biblio 3, qui est en train de créer une base de données accessible sur Internet et présentant au public toutes les informations sur l'activité des bibliothèques dans la région transfrontalière du Rhin supérieur. Cette région regroupe le sud de l'Alsace et du Pays de Bade, et les cantons du nord de la Suisse. Cette

structure de coopération, inscrite en tant que groupe d'experts auprès de la commission culturelle de la Conférence tripartite du Rhin supérieur a publié en 1996 un guide des bibliothèques de la région<sup>\*</sup>.

La bibliothèque départementale de prêt vient également d'accepter d'être partenaire dans un projet européen de coopération initié par la Suède, la Finlande, la Norvège et le Danemark. Le projet consiste à équiper, dans chacun des pays, un bibliobus de prêt direct d'une antenne satellite, lui permettant notamment d'offrir au public l'accès à des bases de données *via* Internet.

Cet équipement permettrait aux bibliobus, dans un premier temps, de fonctionner en temps réel par connexion avec le serveur central. Le projet prévoit un axe de formation du personnel, puis des utilisateurs, l'objectif étant de permettre à des populations de zones rurales de se familiariser avec ce nouveau mode de communication.

### Animation du réseau

Qui dit tête de réseau, dit aussi animation de ce réseau, celui-ci étant composé aussi bien des communes dotées d'une bibliothèque que de celles qui sont desservies en prêt direct. La bibliothèque départementale propose bien entendu un service d'expositions itinérantes à la disposition des communes, bibliothèques, associations, lycées et collèges du département. Elle impulse et apporte son soutien logistique et financier à des animations en réseau, réunissant obligatoirement plusieurs communes ou bibliothèques autour d'un projet commun.

La réalisation, par des enfants de 8 à 12 ans, lecteurs de cinq bibliothèques d'un secteur donné, d'une bande dessinée sur le thème « *moi, j'aime pas lire* », sous la direction d'un créateur de bandes dessinées, et l'organisation,

à l'occasion de la création d'une Maison du mineur, d'une manifestation commune à toutes les bibliothèques du Bassin Potassique sur le thème de la mine sont autant d'occasions de faire vivre le réseau et de faire connaître l'action des bibliothèques, municipales et départementale.

Pour favoriser l'animation dans les communes, la bibliothèque départementale a encouragé la création de deux groupes de conteurs, qui se sont constitués en associations. Ces groupes suivent régulièrement des stages de formation animés par des conteurs professionnels rétribués par la bibliothèque départementale de prêt. Ils proposent leurs services aux bibliothèques municipales et participent à des animations en réseau organisées par la bibliothèque départementale de prêt. Un festival du conte est ainsi programmé sur deux semaines en octobre 1997 dans 15 communes du sud du département, en partenariat avec l'un des groupes de conteurs, les municipalités et les associations.

Le partenariat entre le département et les communes réunies en structures intercommunales nous semble être la base d'un développement cohérent de la lecture publique à l'échelle du département. La réalisation d'équipements performants pour un ensemble de communes proches apparaît préférable à la multiplication de petites bibliothèques dans toutes les communes.

La bibliothèque départementale de prêt sera à la fois une tête de réseau pour l'ensemble des équipements mis en place, et restera la bibliothèque de proximité des communes qui n'auront pas les moyens de faire fonctionner un équipement fixe. La question de l'aide future à des projets intercommunaux devra être rediscutée au sein de l'assemblée départementale pour répondre à la demande suscitée dans de nouvelles communes par les médiathèques actuellement programmées. Un recentrage des missions de la bibliothèque départementale de prêt vers des activités de tête de réseau, et une réflexion sur l'évolution des métiers en son sein devront accompagner cette discussion.

<sup>\*</sup> Öffentliche Bibliotheken am Oberrhein. Les bibliothèques de lecture publique dans la région du Rhin supérieur. Biblio 3, 1996.